

PROJET DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 OCTOBRE 2020 À 16H30
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de la soumission de construction Richard Champagne
4. Acceptation ou refus de la soumission de MGEF pour des travaux sur la rue Dessureault
5. Inscription à une rencontre virtuelle pour les Fleurons du Québec
6. Don au Camp Portneuf
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon

Daniel Bacon, directeur général

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le vingt-sixième jour d'octobre de l'an 2020, à 16h30, à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 17H13

2020-10-206

Présentation de la séance du conseil par vidéoconférence

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi vingt-sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt à compter de 16h30 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 et jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020 et jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être

publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu

Unanimentement que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2020-10-207

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

Adopté

2020-10-208

Acceptation de la soumission de construction Richard Champagne

CONSIDÉRANT que le toit du centre multifonctionnel a subi des dommages lors de l'hiver dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de construction Richard Champagne au coût de 21 280,00\$ plus taxes pour le remplacement de la tôle et des arrêts de neige sur le toit du centre multifonctionnel, que tous les matériaux sont fournis par la municipalité, le tout selon la soumission déposée par l'entrepreneur.

Adopté

2020-10-209

Acceptation de la soumission de MGEF pour des travaux sur la rue Dessureault

CONSIDÉRANT qu'il y a des accumulations d'eau qui se font sur la rue Dessureault lors de pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer le drainage sur cette rue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission tel que proposée par MGEF, c'est-à-dire à prix forfaitaire avec reddition de compte en dépenses contrôlées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de MGEF au coût de 14 550,00 plus taxes pour des travaux d'amélioration du drainage de la rue Dessureault, compte tenu que si des travaux, des équipements, du matériel ne s'avéraient pas requis, la facture en serait d'autant réduite.

Adopté

2020-10-210

Inscription à une rencontre virtuelle pour les Fleurons du Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'inscription de madame la conseillère Suzanne Tessier pour assister à la rencontre virtuelle du 12 novembre 2020 de la 15^e édition des Fleurons du Québec pour le dévoilement des résultats de la classification 2020 et pour des formations concernant les végétaux. Le coût pour la rencontre et une formation est de 45\$ plus taxes par participant. **Adopté**

2020-10-211

Don au Camp Portneuf

CONSIDÉRANT que le Camp Portneuf est un organisme de loisirs important situé dans la Capitale-Nationale qui offrent des séjours de classes nature, des camps de jour, des camps familiaux et de location de chalets aux jeunes et familles partout à travers la province;

CONSIDÉRANT que le projet est d'une durée d'une année et permettra à des enfants de 10 à 13 ans, provenant de plusieurs milieux, de vivre quatre fins de semaine en contexte de pleine nature.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui à la marche de 200 km organisée par le Camp Portneuf dans notre municipalité le 3 novembre prochain afin d'amasser des fonds pour le projet « marche en avant »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une contribution de 50\$ au Camp Portneuf et appui le projet « marche en avant » **Adopté**

2020-10-212

Levée de l'assemblée à 17h18.

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, directeur Général, Sec.-trésorier
